Zeitschrift: Bulletin de la Société des Études de Lettres
Herausgeber: Société des Études de Lettres
Band: 2 (1927-1928)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2e année No 4 Mai 1928

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DES
ÉTUDES DE LETTRES
LAUSANNE

SOMMAIRE

Assemblée générale ordinaire. Comptes. Bilan.
Chronique de la Société.
Chronique de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne.

Prix de ce Numéro : Fr. 1

LAUSANNE
IMPRIMERIE CHARLES PACHE, CITÉ 3

1928

EXTRAIT DES STATUTS
de la société des Etudes de Lettres.

ARTICLE PREMIER. L'association « Les Etudes de Lettres », constituée à Lausanne le 18 décembre 1920, a pour but de soutenir et promouvoir dans le canton de Vaud l'étude de toutes les sciences et disciplines qui figurent ou pourraient figurer au programme de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne.

ART. 2. L'association « Les Etudes de Lettres » se propose notamment :

a) d'aider tous ceux qui se livrent ou voudraient se livrer aux études de lettres ;

b) de s'entremettre pour leur rendre plus accessibles les ressources que le canton leur offre déjà et de favoriser le développement de ces ressources ;

c) de s'intéresser particulièrement à l'activité de la Faculté des Lettres.

Tous les étudiants et anciens étudiants de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, ainsi que les membres du corps enseignant secondaire vaudois, peuvent faire partie de l'association sur leur simple demande.

Toute autre personne peut y entrer sur présentation de deux membres.

La finance d'entrée est actuellement fixée à 2 fr. et la cotisation annuelle à 5 fr.